Délibération du Comité Syndical Séance du 21 mars 2022

Délégués du Sivom : 27 Délégués en exercice Concernant la compétence

Présents : 22 Votants : 23

Détail des votes

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en souspréfecture de Béthune le :

Et publication du :

2510312022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle des Fêtes de Festubert, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 14 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 mars 2022.

<u>Présents</u>: Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, BAUDE Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

<u>Absents</u>: Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, ZBOINSKI Philippe et Jérôme DEMULIER.

Procurations:

Monsieur DEMULIER Jérôme à Monsieur SENECHAL Hubert. Monsieur ZBOINSKI Philippe à Monsieur PAILLART David.

A été nommé secrétaire : Monsieur DOUVRY Jean-Marie.

2022/03/N°2

Domaine d'Intervention : FINANCES

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président quitte la salle du comité et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président, en charge des finances, présente le Compte Administratif 2021.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 mars 2022,

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur le point suivant :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021:

Un excédent de fonctionnement de <u>1.203.505.05 €</u>

Dépenses :

3.426.905.08 €

Recettes:

4.630.410.13 €

- Un déficit d'investissement de 31.804.80 €

Dépenses :

330.572.29 €

Recettes:

298.767.49 €

Le résultat brut 2021 s'élève donc à un excédent de 1.171.700.25 €

Compte tenu des restes à réaliser en investissement qui comprennent :

- en dépenses : 150.934.50 €

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 génère un déficit d'investissement de 182.739.30 € et un excédent de fonctionnement reporté de 1.020.765.75 €.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, par 23 voix, approuve le compte administratif 2021.

REÇULE 2 4 MAR. 2072

suivants:



Fait et délibéré les jours, mois et an susdit Au registre suivent les signatures

Monsieur DUPONT Jean-Michel, Vice-Président en charge des finances,

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.

- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.